



SELECTION POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2008

C'est le comité de sélection de la fédération Française de Judo et DA, dont la composition et les attributions ont été entérinées par le comité directeur du 19 mars 2005 et mises à jour par le comité directeur du 27 Janvier 2007 qui sélectionne pour les jeux Olympiques

PREAMBULE

Les judoka athlètes de haut niveau doivent avoir signé la convention d'athlète de haut niveau FFJDA et s'engagent notamment à :

- respecter la charte du CIO,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FF judo,
- participer à l'intégralité de la préparation planifiée par le responsable de l'équipe.

CRITERES DE SELECTION

La sélection déterminera le/la judoka ayant le plus fort potentiel de médailles aux Jeux Olympiques de Pékin.

Le comité de sélection proposera à la CNSHN la liste des athlètes sélectionnés et remplaçants pour les Jeux Olympiques 2008 dans les catégories de poids ayant obtenu un quota en tenant compte de :

- des résultats en tournois A, super A, internationaux et championnats officiels individuels de France, d'Europe et du Monde,
- du niveau d'opposition rencontré.

Le comité se réserve le droit d'organiser des poules de sélection.

La sélection se fera dans le mois qui suit le championnat d'Europe 2008. Toutefois une ou plusieurs catégories pourraient voir la sélection repoussée de quelques semaines.

Toute sélection peut être remise en cause notamment pour blessure constatée, méforme, non respect de la convention équipe de France, sanction disciplinaire, etc...



COMITE DE SELECTION JUDO REGLES DE FONCTIONNEMENT

Préambule :

Le comité de sélection a pour mission de déterminer la composition des différentes équipes de France de judo amenées à participer aux compétitions officielles UEJ et FIJ reconnues par la Fédération.

Il se réunit en fonction des nécessités du calendrier international, et, est souverain au regard des différentes autorités de la fédération.

Composition :

- le Président de ce comité,
- le Président de la Fédération
- le Vice Président en charge du secteur sportif
- le Directeur (trice) Technique National(e)
- le Directeur Technique National adjoint
- les Entraîneurs Nationaux
- le Médecin des Equipes de France

Fonctionnement :

Parmi les membres du comité, on distingue :

- les Membres votants
 - Le Président du Comité
 - Le Directeur (trice) Technique National(e)
 - Vice Président chargé du secteur sportif
 - L'Entraîneur Responsable de l'Equipe de France
 - Les Entraîneurs Nationaux des catégories d'âge de l'évènement concerné
- les Membres avec avis consultatifs
 - Président de la fédération
 - Médecin des Equipes de France
 - Directeur Technique National Adjoint

Les travaux du comité s'appuient sur les règles de sélections édictées par la Direction Technique Nationale validées par le comité directeur, et actualisées chaque saison sportive.

Les choix du comité se font de manière collégiale. En cas d'impossibilité, la voix du Président du comité est déterminante. Le résultat des décisions des membres est uniquement à l'usage du comité et ne peut être diffusé à l'extérieur de celle-ci

Le comité de sélection se réserve le droit d'inviter toute personne utile à la bonne marche de ses travaux.

Le comité de sélection, par son président, peut confier à un groupe restreint de ses membres la mission de statuer sur des sélections. Ne sont pas concernées par cette disposition les sélections :

- Des Jeux Olympiques
- Des Championnats du Monde IND/Equipes Jun/Sen
- Des Championnats d'Europe IND/Equipes Jun/Sen

DIFFUSION DE LA SELECTION

La diffusion se fera dans un premier temps auprès des athlètes dans les 48 h suivant la réunion de la commission de sélection par le Directeur Technique National, le Président du comité ou le responsable des équipes, puis auprès de la presse et de l'ensemble des judoka par le site internet fédéral www.ffjudo.com relayé par un envoi de la circulaire-mail « infos sport » aux ligues, comités et cadres techniques.



COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION

COMPOSITION

- Le Président de la Fédération : **JL. ROUGE**
- Le Président du Comité : **D. DOUILLET**
- Le Vice Président en charge du secteur sportif : **A. BOURREAU**
- La Directrice Technique Nationale : **B. DEYDIER**
- Le Directeur Technique National Adjoint : **F BESSON**
- Les Entraîneurs Nationaux
- Le médecin des Equipes de France

Liste des entraîneurs nationaux

- Responsable Equipe de France masculine
- Entraîneurs masculins seniors
- Entraîneur masculin junior
- Responsable Equipe de France féminine
- Entraîneurs féminins seniors
- Entraîneur junior féminine

FONCTIONNEMENT

- **Les membres votants:**
 - Le Président du Comité
 - Le DTN
 - Le Vice Président chargé du secteur sportif
 - L'entraîneur responsable des Equipes de France
 - Les entraîneurs nationaux des catégories d'âge de l'évènement concerné
- **Les membres avec avis consultatif**
 - Le Président de la fédération
 - Le DTN Adjoint
 - Le Médecin des Equipes de France